



www.vufflens-la-ville.ch

Vufflens-la-Ville

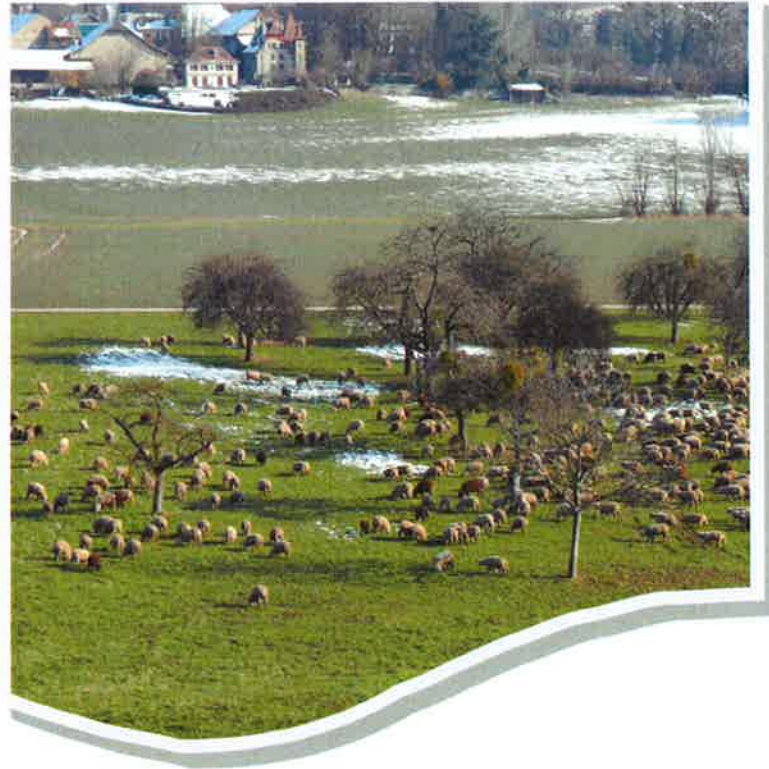
Mai 2013

No 2

Bulletin d'informations officielles

Sommaire :

- Conseil communal
- Municipalité
- Info déchets
- Travaux routiers
- Diverses informations des sociétés locales et autres



Dans ce numéro :

Décision du Conseil Communal et postulat	2
Les brèves de la Municipalité	4
Zone « En Villard »	12
Info déchets	13
Planning des travaux routiers	15
Bibliothèque	16
Ecole Instrumentale de l'Harmonie du Pontet / Zumba	17
FSG	18
Tennis Club Vufflens	19

Conseil communal du 1er mai 2013

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL SUSCEPTIBLE DE REFERENDUM

En respect des articles 106 et 107 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum communal, la Municipalité porte à la connaissance des citoyens les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL,

dans sa séance du 1^{er} mai 2013 :

a approuvé à l'unanimité le préavis municipal N° 1/2013 « Octroi d'une concession de distribution d'eau potable de la zone industrielle de Faraz (Bobst) à eauservice Lausanne ».

Les électeurs peuvent consulter le texte de cette décision au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les 20 jours, soit jusqu'au **22 mai 2013** inclusivement.

POSTULAT

Suite au décès de la propriétaire, l'Auberge de la Venoge va prochainement être mise en vente. Estimant que ce serait une opportunité pour les autorités de faire de ce lieu un espace ou un point de rencontre au service de la communauté, M. Raymond Lambelet a demandé à La Municipalité si elle envisageait d'entreprendre une action dans ce sens et de faire une offre d'achat? Faisant suite à la réponse de Mme I. Rossel, Syndique, M. Raymond Lambelet a déposé le postulat suivant : « Le Conseil communal demande à la Municipalité d'étudier l'acquisition de l'Auberge de la Venoge et d'en présenter le projet au Conseil communal ».

Mis en brève discussion par M. Yves Trottet, Président, ledit postulat a été soumis à l'approbation du Conseil, qui l'a accepté à une très forte majorité, moins 6 abstentions.

Conseil communal du 1er mai 2013

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville (1200 habitants) met au concours le poste suivant, suite au départ de la titulaire :

Secrétaire suppléant(e)

Descriptif du poste

Remplacement occasionnel de la secrétaire du Conseil communal.

Il s'agit d'une occupation à temps partiel en fonction des séances du Conseil communal (4-5 fois par année) et des élections et votations. On l'estime à environ une dizaine d'heures par année.

En cas de suppléance, assumer les tâches suivantes :

- ♦ envois des documents aux Conseillers(ères) (convocations, préavis, rapports des commissions);
- ♦ rédaction des procès-verbaux;
- ♦ tenue à jour du registre des membres et des présences;
- ♦ gestion du courrier et des archives;
- ♦ gestion du secrétariat du bureau électoral.

Présence obligatoire lors des votations et élections.

Conditions

Avoir le droit de vote sur le plan fédéral, bonne rédaction et gestion administrative.

Rémunération

A l'heure.

Entrée en fonction

De suite ou à convenir.

Renseignements, candidatures

Yves Trottet

Président du Conseil Communal de Vufflens-la-Ville

Rte de Bovon 10

1302 Vufflens-la-Ville

079 637 94 83 — yves.trottet@outlook.com

Les brèves de la Municipalité – Ingrid Rossel, syndique

Départ de notre employé M. André Gisclon

La Municipalité a pris congé de M. Gisclon au mois de mars après 7 années passées au service de la commune. Nous remercions chaleureusement André pour tout son travail et les multiples attentions qu'il a eues à notre égard, que ce soit pour la Municipalité ou pour le Conseil. De nombreuses fois il a, entre autres, préparé avec soin des apéritifs que vous avez eu l'occasion de déguster, et du soin qu'il a pris à veiller à ce que rien ne manque. André, nous espérons que tu puisses profiter de ta retraite, qui nous le savons sera bien remplie par de nombreux voyages que toi et Josiane aimez particulièrement faire avec votre camping car. C'est votre moyen de découvrir des paysages et des gens au gré du hasard puisque vous ne prévoyez pas de parcours précis.

Donc merci encore de ta sollicitude et bon vent à toi.

Engagement de Mme Dominique Nijenhuis-Fonjallaz

Nous avons reçu la démission de notre boursière Mme Nathalie Botta pour des raisons familiales. Pour son remplacement, nous avons reçu une cinquantaine de dossiers. Etant donné le délai très court, nous avons obtenu une dérogation de la part de la préfecture afin que Mme Edith Gruaz puisse faire le lien entre notre boursière démissionnaire et la nouvelle personne. Parmi les dossiers reçus, nous avons constaté qu'une grande partie des postulants étaient quelque peu surqualifiés et, à l'inverse, d'autres nettement en dessous des qualifications requises pour ce poste. Après bien des réflexions, notre choix s'est porté sur la candidature de Mme Dominique Nijenhuis-Fonjallaz. Elle possède une formation de comptable. Son entrée en fonction se fera à partir du 1^{er} août.

Nous remercions Mme Nathalie Botta pour ses presque 2 ans de travail dans notre commune. Dans toutes ses activités, Mme Botta a fait preuve d'une conscience professionnelle remarquable. Elle nous a donné entière satisfaction dans son travail.

RC 177

La Municipalité a eu une séance le 3 décembre 2012 et le 14 janvier 2013 avec une délégation du Conseil d'Etat dont nous vous communiquons un résumé.

Séance du 3 décembre; elle concernait la mise en œuvre de la RC 177.

Présence de Mme N. Gorrite, Conseillère d'Etat, M. Ph. Leuba, Conseiller d'Etat, M. D. Blanc, chef du Service des routes, M. Ph. Gmür, chef du SDT, M. J.-B. Leimgruber, chef de l'Unité Développement économique, M. Rubattel, secrétaire général du DIRH.

Il n'y a pas eu de recours de la part des associations (Venoge Vivante et le WWF), Mme Gorrite estime qu'il est temps de passer à la phase de réalisation. Elle souhaite que le Canton et la Commune de Vufflens-la-Ville aillent dans la même direction.

La position communale a toujours été claire depuis le commencement de ce dossier. La Commune n'a rien contre les entreprises qui souhaitent s'installer dans la zone industrielle. Cependant, en ne délivrant pas les permis de construire ou en s'opposant aux projets, elle souhaite faire part de sa détermination afin que la RC 177 se fasse. La Commune a dû se battre plusieurs années afin que le dossier avance; de ce fait, la position communale n'a pas changé : elle délivrera les permis de construire et lèvera les oppositions dès que le crédit de construction de la RC 177 aura été voté par le Grand Conseil et que le délai référendaire sera échu.

M. Leuba comprend la position communale mais attire l'attention sur l'impact économique d'une telle décision. Il estime que si une entreprise d'envergure quitte la zone au vu des procédures actuelles, il y a peu de chance que la route puisse être réalisée car il y aura moins d'emplois à défendre. Il reconnaît une certaine lenteur cantonale dans ce dossier. Cependant, il précise qu'il y a maintenant une réelle volonté politique à réaliser cette route.

M. Gmür relève qu'il faudra encore modifier le PPA de la Plaine de la Venoge en ce qui concerne le tracé du rail. La Municipalité indique que la modification du PPA peut se faire parallèlement aux autres démarches de l'Etat, mais que le préavis ne sera présenté au Conseil communal qu'après l'approbation du crédit d'investissement par le Grand Conseil.

La Municipalité dit aux Conseillers d'Etat que dans sa démarche, elle est soutenue par le Conseil Communal.

En conclusion, M. Leuba décide que le Canton préparera un projet de convention à soumettre à la Commune.

Séance du 14 janvier 2013 entre une délégation du Conseil d'Etat, deux représentants de Camion Transport SA et la Municipalité de Vufflens-la-Ville.

Présence de Mme N. Gorrite et M. Ph. Leuba pour le Conseil d'Etat, MM. D. Blanc, Ph. Gmür et J.-B. Leimgruber pour les Services cantonaux, MM. S. Eckmann et J. Jäger pour Camion Transport SA, ainsi que MM. H. Pétroz, Président du SIVA et T. Rüttimann, propriétaire de la parcelle.

M. Leuba souhaite faire le point de la situation actuelle en trois temps, à savoir :

1. RC 177, permis de construire et financement
2. Délivrance d'un permis de construire "voie mère SIVA" (voie ferrée)
3. Délivrance du permis de construire à Camion Transport SA; identification des contraintes du planning "déménagement Camion Transport SA".

1. RC 177, permis de construire et financement

Les soumissions pour les travaux de la RC 177 peuvent être préparées. Il est ici précisé que la volonté du Conseil d'Etat est de présenter une demande de crédit d'investissement "soumissions rentrées".

Pour autant que le crédit d'investissement de la RC 177 soit considéré comme lié, les travaux pourraient commencer rapidement d'un point de vue légal. Le financement étant bouclé, les appels d'offres pour le génie civil pourraient être publiés dès la fin de l'hiver. Un EMPD pourrait être déposé au mois de mai et une décision du Grand Conseil pourrait être attendue avant les vacances politiques du 15 juillet. Sans recours, M. Blanc estime que les travaux pourraient commencer au début de l'année 2014.

D'après M. Leuba, le calendrier est serré mais raisonnable. Si le crédit d'investissement devait être considéré comme nouveau, et dans ce cas soumis à référendum, il faudrait attendre six mois de plus dès l'adoption du crédit d'investissement jusqu'à la votation populaire. Il est rappelé qu'un référendum doit obtenir 14'000 voix en 40 jours pour être valable.

Mme Gorrite explique qu'un référendum est possible pour autant qu'une dépense soit considérée comme non liée (soit permettant au Conseil d'Etat une marge de manœuvre conformément à l'article 163 de la Constitution). C'est le service juridique et financier de l'Etat qui détermine si une dépense est liée ou non. Si la dépense est liée (soit imposée au Conseil d'Etat), le référendum n'est pas possible. Elle précise qu'à l'époque l'Etat de Vaud n'avait pas intégré le projet de la RC 177 au plan directeur cantonal mais, par contre, il figure dans une planification cantonale OPAIR.

2. Délivrance d'un permis de construire "voie mère SIVA"

Le projet déposé par Camion Transport SA comporte une modification du tracé de la voie ferrée. Le Conseil d'Etat doit prendre prochainement une décision pour savoir si le PPA de la Plaine de la Venoge doit être modifié ou pas. M. Leuba souhaite une décision d'ici aux relâches de février 2013. Si le Conseil d'Etat estime que la modification demandée n'est pas suffisamment conforme, il faudra au préalable modifier le PPA.

Selon M. Leuba, si le Conseil d'Etat décide de partir du principe que la modification de la voie ferrée est conforme au PPA, l'acceptation du nouveau tracé sera de compétence communale. La Municipalité pense que le Conseil communal n'accepterait pas une modification du PPA si la RC 177 ne se faisait pas.

La mise à l'enquête de la modification du tracé de la voie ferrée pourrait être faite rapidement par le SDT. M. Gmur transmettra tous les éléments nécessaires au Conseil d'Etat pour qu'il puisse prendre une décision en toute connaissance de cause.

3. Délivrance du permis de construire à Camion Transport SA; identification des contraintes du planning "déménagement Camion Transport SA"

La Municipalité n'a pas changé d'avis, elle délivrera le permis de construire à Camion Transport SA une fois que le crédit d'investissement de la RC 177 aura été voté par le Grand Conseil et qu'il sera exécutoire.

M. Leuba estime qu'au mieux le permis de construire pourra être délivré au mois de septembre 2013. En cas de référendum, il faudra compter vraisemblablement six mois de plus. M. Eckmann rappelle l'urgence de Camion Transport SA à déménager d'autant qu'avant de pouvoir construire, il y aura environ 12 mois de préparation. Il estime que son entreprise est prise en otage par la Commune de Vufflens-la-Ville pour faire pression afin d'obtenir la construction de la RC 177. Politiquement, M. Leuba comprend la prise de position communale et résume les prochaines échéances :

- ♦ réunir les pièces afin que le Conseil d'Etat puisse prendre position au sujet de la modification du tracé de la voie ferrée, d'ici la fin du mois de février 2013;
- ♦ présentation d'un EMPD au Grand Conseil pour la RC 177 avant l'été et ainsi envisager la délivrance du permis de construire à Camion Transport SA en septembre 2013; en cas de référendum, il serait repoussé à mars 2014 pour autant que ledit référendum n'aboutisse pas.

Depuis ces séances, la décision d'une modification du PPA a été prise, et le dossier sera soumis à la décision du Conseil Communal.

Etat des lieux avec nos communes voisines

Nous avons eu plusieurs séances pour l'état des lieux avec nos communes voisines. Nous faisons un inventaire du patrimoine de chaque commune et cette tâche demande pas mal d'engagement de chacune des municipalités. A l'issue de cette procédure, il faudra faire un point de situation et une petite analyse sur la pertinence de continuer ou non ce processus. Nous avons prévu de terminer cet état des lieux en juin, ce qui sera probablement le cas, mais il faudra attendre la fin de l'automne pour avoir le temps de faire une analyse.

Roger Weissbrodt, municipal

Mobilité

Les travaux sur les quais de la gare, à savoir les élargissements et la construction de marches d'embarquement, ont commencé et sont planifiés « de jour », du 22 avril au 28 juin. La décision d'approbation des plans nous a été notifiée en date du 20 février, notre commune a donné son aval à la mise à l'enquête le 30 juillet 2012... Notre projet étant lié à celui des gares de Bevaix, du Landeron et de Colombier, les trois projets ont dû être traités à satisfaction des organes cantonaux concernés. L'OFT ayant rendu une décision d'approbation des plans le 20 février, les CFF peuvent commencer les travaux.

Gestion des déchets

La mise en application des sacs taxés s'est passée de manière très positive sur le territoire de notre commune, avec une baisse du tonnage des incinérables de 50%. **Un grand merci à notre population pour avoir joué le jeu du sac taxé**. Les sacs non conformes (une douzaine, dont une majorité de propriétaires n'étaient pas (ou plus !) de notre commune ont été analysés et tous les propriétaires identifiés ont reçu un avertissement.

VALORSA nous a informés que lors des contrôles des apports des mois de janvier et février, un seul sac noir a été recensé et a échappé à la vigilance de notre transporteur (**le taux de tolérance maximal admis sur le périmètre est de 5%**).

De rares dépôts illégaux en forêt ont été observés, mais cette évolution n'est pas significative. La mise en place de conteneurs pour déchets crus à la grande salle est un plus et répond à un réel besoin de nombreux habitants ne pouvant composter eux-mêmes.

Action sociale

Le nombre de dossiers RI financés est passé d'une moyenne de 674 au premier trimestre 2012 à 801 pour le dernier trimestre. Les personnes bénéficiant du RI se retrouvent notamment dans les familles monoparentales et les personnes au chômage en fin de droit. Les moyennes trimestrielles de dossiers RI traités ont varié de la manière suivante : 674, 718, 733, 801. Ces variations mensuelles sont d'une forte amplitude et représentent un gros volume de travail à assumer par les équipes du CSR, car le Service de Prévoyance et d'Aide Sociale a formaté notre budget 2013 sur une moyenne de 665 dossiers seulement...

Eric Maeder, municipal

Routes

La deuxième phase de l'entretien de nos routes a débuté.

Du 6 au 8 mai, remplacement du tapis bitumineux sur une partie du ch. de la Forge.

Du 14 au 24 mai, remplacement du tapis bitumineux sur L'Arzillier et le ch. des Grands-Champs.

Le 29 mai, rénovation du tapis bitumineux sur le Cuvillard à la hauteur du ch. de la Fontaine. La route sera fermée durant un jour.

Tous les couvercles de chambre qui font du bruit quand on roule dessus seront remplacés sur le ch. de Grand-Vigne.

Tous ces travaux sont effectués par l'entreprise René May, en fonction de la météo.

L'entreprise Walo interviendra sur la rue de Marteley et le ch. de la Forge pour la pose du tapis bitumineux définitif dès le 22 mai.

Le planning reste à définir.

Place de la Forge

La Municipalité a le plaisir de vous convier le samedi 22 juin à 11h, vers la fontaine du ch. de la Forge afin d'inaugurer cette nouvelle place.

A cette occasion, le verre de l'amitié vous sera servi.

Grand-Rue

Concernant le courrier envoyé au Président du Conseil sur la sécurité routière de la Grand-Rue, une table ronde a été planifiée le 18 juin avec les protagonistes de cette initiative. Elle nous permettra d'étudier avec le Service des routes du canton la faisabilité du projet.

Michel Gruaz, municipal

Bâtiments communaux

Nouveau collège

Nous allons procéder durant les vacances d'été au remplacement de tous les vitrages du nouveau collège. Les coûts seront à la charge de l'ASI-COPE.

Ancien collège

Nous avons remplacé la porte d'entrée de l'ancien collège dont l'état était obsolète et laissait passer plus de courants d'air que d'élèves.

A l'exception de la classe du 1^{er} étage, déjà équipée de fenêtres modernes, toutes les fenêtres de l'ancien collège, y compris celles des locataires, seront remplacées par des fenêtres à triple vitrage.

La dalle du galetas de l'ancien collège sera isolée durant la même période. Pour l'ancien collège ceci nous permettra de bénéficier de subventions fédérales et cantonales de l'ordre de Fr. 9'000.-.

Tous les coûts y relatifs sont pris en charge à raison de 50 % par l'ASI-COPE.

Réseau d'eau

Nous avons déploré au début du mois de mars une fuite d'eau au ch. de L'Arzillier sur le trottoir devant chez M. Henry. Simultanément deux conduites privées en mauvais état ont été remplacées au chemin de la Mé-sange ainsi qu'au ch. du Moulinet.

Pour corroborer l'état peu satisfaisant de nos conduites d'eau potable, sachez que le contrôle que j'ai effectué récemment fait état d'une perte d'eau de 17,6 % de septembre 2011 à septembre 2012. Nous avons acheté 76'228 m³ d'eau et n'en avons revendus que 62'812 m³ soit une perte de 13'416 m³. Celle-ci est à mettre au compte des 5 fuites que nous avons eues en 2012 sur nos propres conduites, d'une fuite sur une conduite privée et sur l'état général de diverses conduites dont nous serons contraints de vous proposer, par préavis, le remplacement.

Dans le cadre de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV nous déplorons quelques microfissures au niveau de la dalle de la partie est de notre réservoir. En collaboration avec le bureau d'ingénieurs CSD nous en recherchons activement les causes et, en fonction de celles-ci, étudierons les solutions afin de réétanchéfier notre réservoir.

Projet de gravière

La Municipalité a été approchée par une société en vue de l'exploitation d'une éventuelle gravière sur le territoire communal permettant ainsi la fourniture du gravier pour la RC 177.

Emondage des haies - Elagage des arbres - Herbes sèches

La Municipalité de Vufflens-la-Ville rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués selon les normes énoncées ci-après :

Emondage des haies (art. 9 Règl. d'application)

- a) à la limite de la propriété
- b) à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres (art. 10 Règl. d'application)

- a) au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Il est également rappelé que toutes les parcelles incultes doivent être nettoyées ou fauchées deux fois par année.

Les propriétaires fonciers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai : **31 juillet 2013**, faute de quoi ils seront dénoncés et le travail effectué d'office à leurs frais.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

Herbes sèches

La Municipalité rappelle aux propriétaires et exploitants de bien-fonds qu'il est interdit de mettre le feu aux herbes sèches entre le 1^{er} mars et le 31 octobre (art. 4 du règlement d'exécution de la loi sur la faune).

La Municipalité recherche une personne

Pour la prise en charge et surveillance des élèves les mardi et jeudi de 11h50 à 12h25 env., durant le pique-nique en attendant l'arrivée du prof de judo.

Zone « En Villard »

La Commune de Vufflens-la-Ville a mis en vigueur son plan directeur communal le 28 août 2000, le secteur en Villard étant réservé à la création d'un quartier d'habitations (villas individuelles, jumelles ou accolées) sur une surface de 58'000 m² environ.

Sur la base de ce PGA, et sur le constat que le village présente une quasi-saturation des zones à bâtir, une étude de faisabilité ciblée sur cette zone intermédiaire a été faite, en fonction des possibilités existantes.

L'étude de faisabilité a deux objectifs principaux : une esquisse de développement territorial du secteur et une étude préliminaire en améliorations foncières. Les aspects fonciers doivent donc être coordonnés avec les mesures d'aménagement du territoire.

Après consultation du SDT, la zone à bâtir s'est retrouvée réduite (diminution de 33%).

Selon le Plan Directeur Cantonal, et en particulier de la mesure A11, toute nouvelle zone à bâtir doit être conforme à ces principes. Ainsi, en dehors des centres, la limitation du taux de croissance d'ici à 2023 est de 15% de la population de 2008, ce qui correspond au taux moyen de la croissance du canton. Notre commune dispose dès lors d'un potentiel de 100 personnes pour le développement du secteur « En Villard ».

L'aménagement de ce quartier doit avoir une densité conforme aux principes du Plan Directeur cantonal : une variété de mode d'habiter (logements mitoyens en aval du quartier, habitations groupées en amont du quartier, une organisation qui crée des espaces communs à l'intérieur du quartier (place – place de jeux – rue), un maintien d'un espace de verdure.

Quant à l'équipement du quartier «En Villard », il implique un élargissement du ch. de la Fontaine, la construction d'un trottoir, la pose d'un collecteur d'eaux usées et d'eaux claires, la création d'un bassin d'eau pluviale pour les eaux d'«En Villard », la pose d'une conduite d'eau potable et de défense-incendie intérieure, ainsi qu'un nouveau revêtement partiel sur le ch. de la Fontaine.

Quant à l'accès au chantier par le nord, accès permettant d'atténuer fortement les désagréments de la construction d'« En Villard », il est actuellement en discussion avec le canton.



INFO DECHETS

Déchets encombrants : rappel !

Tous les déchets **entrant dans un sac de 110 l** vont dans un sac taxé,

s'ils ne sont pas réutilisables, ni recyclables !

Ainsi, tout déchet qui entre dans un sac poubelle (souliers de ski, patins à roulette, classeur, ballon de sport, caissette, arrosoir, etc.) doit être jeté à la poubelle et non avec les déchets encombrants.

REMERCIEMENTS

La Municipalité tient à remercier les habitantes et les habitants de notre village qui ont joué le jeu des sacs taxés.

Après trois mois, le bilan est supérieur aux attentes : près de 50 % d'incinérables en moins.

NE RELACHONS PAS NOS EFFORTS !



INFO DECHETS

Déchèterie de la Grande Salle



Merci de n'y déposer **que** du **PET** !

Les bouteilles en plastique ayant contenu du shampoing, des produits d'entretien, du lait, de l'huile ou du vinaigre sont à éliminer avec les ordures ménagères.

Que devient le PET collecté ?

Une fois compressées sous forme de balles, les bouteilles en PET sont acheminées vers une usine de recyclage où elles sont transformées en produits utilisés pour la fabrication d'autres produits tels que **textiles (laine polaire), gobelets de yaourts, etc...**

Planning des travaux routiers

Les beaux jours reviennent et les travaux ont repris comme suit :

René May : démarrage des travaux d'entretien routier

- ♦ du 6 au 8 mai : remplacement du tapis bitumineux sur une partie du ch. de la Forge,
- ♦ du 14 au 24 mai : remplacement du tapis bitumineux sur L'Arzillier et le ch. des Grands-Champs.
- ♦ le 29 mai : rénovation du tapis bitumineux sur le Cuvillard à la hauteur du ch. de la Fontaine. La route sera fermée durant un jour.

Walo : démarrage des travaux de pose des tapis (rue de Marteley et ch. de la Forge), pose des bouleroues et des pavés autour de la fontaine (rue de Marteley) à partir du **22 mai 2013**.



Piscine de Penthalaz

Par le biais de notre Administration communale, les habitants de Vufflens-la-Ville ont la possibilité de commander, au moyen du bulletin ci-dessous des abonnements pour la saison 2013 aux prix suivants :

Abonnement enfant (dès 6 ans)	CHF 40.- au lieu de CHF 45.-
Abonnement étudiant	CHF 50.- au lieu de CHF 55.-
Abonnement adulte	CHF 60.- au lieu de CHF 65.-

.....
*Bulletin à retourner jusqu'au 17 mai 2013 au Bureau communal, rue de la Poste 10, case postale 25, 1302 Vufflens-la-Ville
 ou par courriel à commune@vufflens-la-ville.ch*

Nom : Prénom :

Adresse :

Email : Tel :

Nombre d'abonnement(s) désiré(s)

Enfant à CHF 40.- : Etudiant à CHF 50.- : Adulte à CHF 60.- :



Les coups de cœur de la bibliothèque communale

ROTRAUT, S.

Le livre du printemps

Cartonné



CUNEO, A.

La tempête des heures, Chroniques



MUCHAMORE, R.

Vandales (Cherub, 11)

Roman pour les ados



LASA, C.

L'évasion des nains de jardin.

Pour les 4-8 ans

Livre + CD



ANDREY, G.

La Suisse Romande

Une histoire à nulle autre pareille



MOORE, R.

Les mondes de Ralph

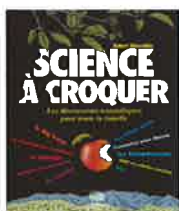


Film en DVD

DINWIDDIE, R.

Science à croquer

Découvertes pour toute la famille



POLETTI, R.

Le souffle va où il veut.



RADNEDGE, K.

Les records du monde du football 2013



et 200 nouveaux livres prêtés par Bibliomedia, Lausanne

Horaire : Lundi et Jeudi 17h30–18h30, Samedi 10H30 - 11H30



Ecole Instrumentale de l'Harmonie du Pontet

Des tarifs abordables grâce au soutien de nos trois communes
 Mex - Villars-Ste-Croix - Vufflens-la-Ville !

Initiation musicale en groupe dès 3 ans

Solfège, flûte traversière, flûte à bec, percussions, batterie, clarinette, saxophone, guitare, piano, cuivres (trompette, cornet, trombone...).

Des bases musicales solides pour rejoindre l'Harmonie du Pontet, partager et vivre la musique

Fabienne Le Grand
 021 701 16 46

Sylvie Füllemann
 078 768 22 19

www.harmonie-pontet.ch - ecole.instrumentale.pontet@hotmail.fr

ZUMBA
 fitness

NOUVEAU

ZUMBA

SALLE DE SPECTACLE VUFFLENS - LA - VILLE

COURS LES MARDIS DE 19H00 - 20H00

DÈS LE 7 MAI 2013

Venez brûler des calories
 tout en vous amusant !
 Ça va bouger et on va s'éclater !

Instructeur certifié:
Chloé : 076 422 03 95
www.chloep.zumba.com

COURS D'ESSAI GRATUIT

FSG Vufflens-la-Ville

La FSG Vufflens-la-Ville remercie chaleureusement toutes les personnes qui, par leurs dons alimentaires, en espèces ou autres, ont contribué à la réussite de la grande tombola organisée à l'occasion de notre soirée annuelle de gymnastique du 9 mars dernier.

Merci également aux enfants qui ont consacré leur mercredi après-midi au ramassage de ces lots ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé au bon déroulement de la soirée.



Une table de tombola bien garnie avec des lots qui ont fait de nombreux heureux gagnants!

Tous sur scène pour le final du spectacle dont le thème était "Les fêtes de l'année"



Tennis Club Vufflens

Vous souhaitez pratiquer le tennis?

N'HESITEZ PAS!!! Notre club dispose de deux courts situés dans un cadre de verdure en bas du village.

En devenant membre du club, vous avez la possibilité de jouer durant toute l'année.

Cours de tennis juniors et adultes, stages pour les juniors pendant les vacances d'été, tournoi interne ainsi que quelques manifestations récréatives vous attendent chaleureusement. Six équipes inscrites en 2ème/3ème ligue et juniors disputent également les Interclubs.

Cotisation annuelle

- | | | |
|-------------------------|--------|-------|
| • Junior jusqu'à 18 ans | CHF | 80.- |
| • Apprenti, étudiant | CHF | 250.- |
| • Adulte individuel | CHF | 340.- |
| • Couple | CHF | 560.- |
| • Finance d'entrée | AUCUNE | |

Pierre-Alain Cochand, président - 079 213 38 16

Christophe Grandchamp, mouvement juniors - 079 262 25 61

Inès Rosati, secrétaire - 021 702 21 61

sont à votre disposition pour tout renseignement ou recevoir votre inscription.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt sur les courts!



www.tcvufflens.ch



www.vufflens-la-ville.ch

Mai 2013

No 2



Place de la Forge

La Municipalité a le plaisir de vous convier le samedi 22 juin 2013, à 11h, vers la fontaine de la Forge afin d'inaugurer cette nouvelle place.

A cette occasion, le verre de l'amitié vous sera servi.

